

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2021 (12796)

du 27 novembre 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2021 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 936 millions de francs |
| b) total des charges : | 886 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 50 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2021 des Services industriels de Genève, s'élevant à 232 millions de francs, est approuvé.